



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA NIEVRE

Direction du pilotage interministériel et des moyens

Guichet unique ICPE / Pôle enquêtes publiques

AVIS AU PUBLIC

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2015-P-1312 du 28 septembre 2015

Le délai d'élaboration du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de l'établissement FINAGAZ (ex-TOTALGAZ) sis sur le territoire de la commune de GIMOUILLE, prescrit par arrêté préfectoral n° 2010-P-808 du 10 mars 2010, est prorogé.

Cet arrêté est tenu à la disposition du public à la préfecture de la Nièvre - Guichet unique ICPE/Pôle enquêtes publiques - ainsi qu'aux mairies des communes de GIMOUILLE et CHALLUY et au siège de la communauté d'agglomération de Nevers.

Cet extrait est consultable sur le site internet de la préfecture de la Nièvre à l'adresse suivante
<http://www.nievre.gouv.fr>



Accueil général du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et 13 heures 15 à 16 heures

Accueil titres de circulation du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures

ADRESSE POSTALE : 40, rue de la Préfecture – 58 026 NEVERS CEDEX – TÉLÉPHONE 03.86.60.70.80 – <http://www.nievre.gouv.fr>